

مذكرة الحديث النبوي

[21 Hadith]

Dans la Croyance

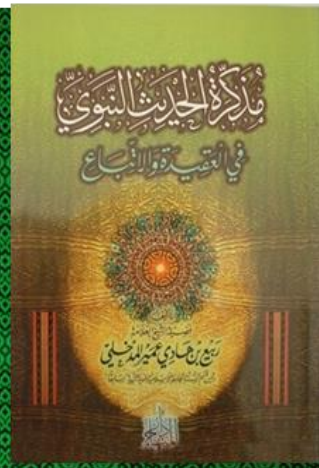
Et le Suivi

Cheikh Rabî

Ibn Haadi Al Madkhali

Traduit par

Mehdi Abou 'Abdirrahmân



Toutes les louanges reviennent à Allah, nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ est Son serviteur et Son Messager.

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission."

[Âli 'Imrân : 3 : 102]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement."

[An-Nisâ : 4 : 1]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son messager obtient certes une grande réussite."

[Al-Ahzâb : 33 : 71-72]

Ensuite :

La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidance est la guidance de Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ. Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la Religion), et toutes les choses inventées (dans la Religion), sont des innovations (religieuses), et toutes les innovations (religieuses) sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer. Ceci étant dit:

Le noble et très savant Cheikh Rabî' bin Hâdî Al-Madkhalî –qu'Allah le préserve et le récompense par la meilleure des récompenses– dit :

❖ Les cinquième et sixième hadîths : Le danger d'invoquer autre qu'Allah Le Très-Haut :

▪ Le cinquième hadîth :

D'après Ibn Mas'oud –qu'Allah Le Très-Haut l'agrée– que l'Envoyé d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit :

"Quiconque meurt en invoquant autre qu'Allah entrera en Enfer". Rapporté par l'imam Al-Boukhârî dans son Authentique, Livre de l'Exégèse.

▪ Le sixième hadîth :

D'après Jâbir –qu'Allah l'agrée– que le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit :

"Quiconque rencontre Allah sans Lui associer quoi que ce soit entrera au Paradis et quiconque Le rencontre en Lui ayant associé quoi que ce soit entrera en Enfer".

Rapporté par Mouslim dans son Authentique, Livre de la Foi.

➤ Les deux Compagnons rapporteurs des ahâdîth sont :

1) Le premier :

‘Abdoullâh Ibn Mas’oud bni Ghâfil bni Habîb Al-Hadhali, Abou ‘Abdir-Rahmân.

Il fait partie des premiers convertis à l’Islam et parmi les grands savants des Compagnons.

Il avait beaucoup de qualités et ‘Omar l’a placé comme gouverneur de la région de Koufâ.

Décédé à Médine en l’an 32 de l’Hégire.

2) Le second :

Jâbir bin ‘Abdillâh bni ‘Amr bni Harâm Al-Ansârî puis As-Salamî.

Il est un Compagnon fils d’un Compagnon.

Il a participé à 19 expéditions avec le Messager d’Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ.

Décédé à Médine après l’âge de 70 ans.

➤ Explication des mots de vocabulaire du hadîth :

- Ad-Du’â : L’invocation : c’est la demande et le souhait
- An-Niddou : Le semblable, le pareil

- Ach-Chirk : L'association : Et c'est attribuer à Allah un semblable et de l'invoquer comme on invoque Allah et le craindre et espérer en lui et l'aimer comme on aime Allah ou qu'on lui voue un genre d'adoration. Ceci est l'association qui annule complètement l'Unicité de celui qui la commet.

➤ Le sens général du hadîth d'Ibn Mas'oud :

Le hadîth met en évidence l'importance de l'invocation et qu'elle fait partie des actes d'adoration les plus importants et des droits les plus importants d'Allah de sorte que si l'adorateur voue cette adoration à autre qu'Allah, il devient par cela associateur (mouchrik) car il a attribué à Allah un semblable et un pareil dans Sa divinité et dans Son droit exclusif d'être adoré.

Et c'est une désobéissance envers Allah et une indocilité envers Ses Prophètes et c'est démentir Ses Messagers dont les prêches et les Messages concordent tous sur l'obligation de vouer une adoration exclusive à Allah et parmi les actes d'adoration les plus importants : l'invocation.

Le Messenger d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit :

"L'invocation est l'adoration".

Et Allah dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Invoquez votre Seigneur en toute humilité et recueillement et avec discrétion.

Certes, Il n'aime pas les transgresseurs".

Sourate Al-A'râf v.55.

Et Allah nous a interdit d'invoquer autre que Lui dans Sa parole (dont la traduction du sens est) :

"Et n'invoque pas en dehors d'Allah ce qui ne peut ni te profiter ni te nuire.

Et si tu le fais, tu seras alors du nombre des injustes".

Sourate Younous v.106.

Et pour preuve également Sa parole (dont la traduction du sens est) :

"Et votre Seigneur dit : "Appelez-Moi, Je vous répondrai.

Sourate Ghâfir v.60.

Et Sa parole (dont la traduction du sens est) :

"N'invoque donc pas une autre divinité avec Allah, sinon tu seras du nombre des châtiés".

Sourate Ach-Chou'arâ v.213.

Le fait d'invoquer autre qu'Allah est considéré comme le fait de le prendre comme divinité et nous cherchons refuge contre cela auprès d'Allah.

Et Allah Le Très-Haut a réprimandé les associateurs dans Sa parole (dont la traduction du sens est) :

"Il en est ainsi car lorsqu'Allah était invoqué Seul (sans associé) vous ne croyiez pas et si on Lui donnait des associés alors vous croyiez. Le jugement appartient à Allah Le Très-Haut, Le Très-Grand. C'est Lui qui vous fait voir Ses preuves et fait descendre du ciel pour vous une subsistance. Seul se rappelle de Lui celui qui revient (à Allah). Invoquez Allah donc en Lui vouant un culte exclusif quelque répulsion qu'en aient les mécréants".

Sourate Ghâfir v.12 à 14.

Un culte : c'est-à-dire l'invocation.

Et Allah dit -jugeant celui qui invoque autre que Lui comme étant égaré et perdant- (ce dont la traduction du sens est) :

"Et qui est plus égaré que celui qui invoque en dehors d'Allah celui qui ne saura lui répondre jusqu'au Jour de la Résurrection ? Et elles (leurs divinités) sont indifférentes à leur invocation. Et quand les gens seront rassemblés (pour le Jugement) elles seront leurs ennemis et nieront leur adoration (pour elles)".

Sourate Al-Ahqâf v.5-6.

Et également (ce dont la traduction du sens est) :

"Tel est Allah votre Seigneur, à Lui appartient la Royauté tandis que ceux que vous invoquez en dehors de Lui ne sont mêmes pas maîtres de la

pellicule d'un noyau de datte. Si vous les invoquez, ils n'entendent pas votre invocation et mêmes s'ils entendaient ils ne sauraient vous répondre. Et le Jour du Jugement ils vont nier votre association. Nul ne peut te donner des nouvelles comme Celui qui est parfaitement informé".

Sourate Fâtir v.13-14.

Et de ces textes et de leurs semblables dans Le Noble Coran et la Sunnah Pure, il apparaît donc -à celui à qui Allah a donné la clairvoyance et a illuminé son cœur et a ouvert la poitrine- l'importance de l'invocation et sa place dans le credo islamique.

Et c'est en regard à son importance qu'Allah a menacé celui qui ne se soumet pas à Lui dans l'invocation de le faire entrer en Enfer humilié et méprisable.

Allah dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Ceux qui par orgueil se refusent à M'adorer entreront bientôt dans l'Enfer, humiliés".

Sourate Ghâfir v.60.

Et Allah a menacé celui qui invoque autre que Lui de le faire entrer en Enfer comme cela est rapporté dans le hadîth qui dit :

"Celui qui meurt en ayant donné un semblable à Allah dans l'invocation entrera en Enfer".

➤ Les enseignements tirés de ce hadîth :

- 1) L'importance de l'invocation et qu'elle fait partie des actes d'adoration les plus importants
- 2) Que le fait d'invoquer autre qu'Allah est une grave association et une énorme injustice
- 3) Que celui qui invoque autre qu'Allah n'aura comme récompense que l'Enfer s'il meurt là-dessus (dans cet état)

Source :

Edition 2004 (1424) de Dâr Al-Minhâj

Remarque :

Les questions écrites par le cheikh –qu'Allah le préserve– et auxquelles il a fait référence dans son introduction ne sont pas dans cette édition précitée mais peuvent être trouvées à la fin de celle fournie par l'Université Islamique de Médine p.83 à 100.

Traduit par Mehdi Abou 'Abdir-Rahmân Al-Maghribî.



www.spfbirmingham.com



@mehdimaghribi